

**SUIVI DE L'UTILISATION DE L'OPTION D'ÉLECTRICITÉ
INTERRUPTIBLE PAR LES CLIENTÈLES DE MOYENNE
ET DE GRANDE PUISSANCE**

1 Le présent document porte sur l'utilisation de l'option d'électricité interruptible par les
2 clientèles de moyenne et de grande puissance. Les résultats présentés concernent
3 l'année financière 2013. Cependant, comme ces options sont utilisées par le Distributeur
4 pendant l'hiver, un bilan des périodes d'hiver, soit du 1^{er} décembre d'une année au
5 31 mars de l'année suivante, est présenté. De plus, le Distributeur présente le résultat
6 d'une demande exceptionnelle de réduction de la consommation d'électricité effectuée
7 le 24 janvier 2013 auprès de la clientèle de grande puissance.

1 CLIENTÈLE DE MOYENNE PUISSANCE

8 Aucun client n'a participé à l'option d'électricité interruptible pendant l'hiver 2012-2013.
9 Durant l'hiver 2013-2014, deux clients ont participé à l'option pour une puissance
10 effective totale variant de 2,3 à 3,4 MW.

- 11 • Le Distributeur a eu recours à l'option à cinq reprises pour un total de 20 heures
12 durant le mois de décembre 2013 et un montant de 7,8 k\$ en crédits a été versé
13 aux clients participants.
- 14 • Le Distributeur a eu recours à l'option à deux reprises durant le mois de janvier
15 2014, pour un total de 8 heures, et n'a pas eu recours à l'option pour le reste de
16 l'hiver. Un montant de 15,6 k\$ en crédits a été versé aux clients participants pour
17 les mois de janvier, février et mars 2014.
- 18 • Pour l'hiver 2013-2014, les deux clients participants ont donc été appelés à
19 s'interrompre pendant 28 heures et un montant total de 23,4 k\$ leur a été versé en
20 crédits.

2 CLIENTÈLE DE GRANDE PUISSANCE

21 Durant l'hiver 2012-2013, 27 clients ont participé à l'option pour une puissance effective
22 totale variant de 964 à 974 MW.

- 23 • Le Distributeur n'a pas fait appel à l'option durant le mois de décembre 2012 et un
24 montant de 2,1 M\$ en crédits a été versé aux clients participants.
- 25 • Le Distributeur a eu recours à l'option à huit reprises au mois de janvier 2013
26 durant lequel les clients ont été appelés à s'interrompre entre 24 et 34,5 heures. Il

1 n'a pas eu recours à l'option pour le reste de l'hiver et un montant de 10,0 M\$ en
2 crédits a été versé aux clients participants pour les mois de janvier, février et mars
3 2013.

- 4 • Pour l'hiver 2012-2013, un montant total de 12,1 M\$ en crédits a donc été versé
5 aux clients participants.

6 Durant l'hiver 2013-2014, dix-sept clients ont participé à l'option pour une puissance
7 effective totale de 698 MW.

- 8 • Le Distributeur a fait appel à l'option à six reprises durant le mois de décembre
9 2013 et un montant de 4,0 M\$ en crédits a été versé aux clients participants.
10 Durant cette période, les clients ont été appelés à s'interrompre pendant
11 23 heures.

- 12 • Le Distributeur a fait appel à l'option à sept reprises au mois de janvier 2014 durant
13 lequel les clients ont été appelés à s'interrompre entre 15 et 34 heures. Le
14 Distributeur n'a pas eu recours à l'option pour le reste de l'hiver et un montant de
15 7,0 M\$ en crédits a été versé aux clients participants pour les mois de janvier,
16 février et mars 2014.

- 17 • Pour l'hiver 2013-2014, un montant total de 11,0 M\$ en crédits a donc été versé
18 aux clients participants.

19 Par conséquent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, des crédits
20 totalisant 14,0 M\$ ont été versés aux clients participants. Compte tenu du fait qu'un
21 montant de 7,2 M\$ a été inclus dans les achats d'électricité postpatrimoniale reconnus
22 pour l'année 2013¹, il en résulte un écart de 6,8 M\$ qui est inscrit dans le compte de
23 *pass-on* relativement à l'année 2013.

3 DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

24 Le Distributeur a fait appel aux clients de grande puissance dans le cadre d'une
25 demande exceptionnelle de réduction de la consommation d'électricité afin de gérer la
26 demande du 24 janvier 2013. Cette demande exceptionnelle s'inscrit dans le contexte de

¹ Soit 850 MW à 8,5 \$/kW-hiver.

1 la vague de froid qui sévissait alors au Québec, et où les besoins en électricité ont
2 atteint un niveau record la veille, soit le 23 janvier 2013.

3 En réponse à cette demande du Distributeur, 27 clients ont réduit leur consommation
4 d'électricité, de 1 123 MWh, dont six d'entre eux participaient à l'option d'électricité
5 interruptible. La contribution en puissance s'est élevée à 307 MW.

6 Un total de 337 k\$ a été versé à titre de compensation financière pour l'énergie
7 interrompue. Le crédit offert de 30 ¢/kWh se compare au prix applicable aux
8 dépassements pour les 300 heures de plus grande contribution de l'entente globale
9 cadre.